

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 13 février 2018 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Alain Lavoie, Jacquelin Goyette et Jason Gauvin-Landry.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Étaient absents : Messieurs Denis Bouchard et Patrick Delisle, conseillers

**1.1 Mot du maire**

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

**2018-02-26**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2018-02-27**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 et de la séance extraordinaire 23 janvier 2018**

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 tel que déposé.

Et il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2018 tel que déposé.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire, des services et des comités**

**2018-02-28**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois de janvier 2018**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de janvier 2018. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 194 158,02 \$.

Adoptée

**2018-02-29**

**Adoption du règlement # 461-18 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2018**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 461-18 *d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2018* tel que présenté.

Adoptée

### **1.7 Dépôt du rôle de perception 2018**

**2018-02-30**

#### **Transmission à la MRC de Portneuf de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales**

**CONSIDÉRANT** l'état produit par la directrice générale et secrétaire-trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2017 et antérieures;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Pascale Bonin, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

**QUE** le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

Adoptée

#### **Avis de motion du règlement # 467-18 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre**

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Danielle Ouellet qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 467-18 *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre* sera adopté.

**2018-02-31**

#### **Adoption du projet de règlement # 467-18 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre**

Attendu qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a lieu de faire la lecture de ce projet de règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le projet de règlement # 467-18 *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre* tel que présenté.

Adoptée

**2018-02-32**

#### **Politique de remboursement de cours et/ou activités**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter la politique suivante en ce qui a trait au remboursement de cours et/ou activités :

- 1) La Municipalité de Rivière-à-Pierre autorise le remboursement pour des cours et/ou activités non dispensés sur le territoire de la municipalité;
- 2) Le montant du remboursement peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes :
  - a. la différence entre le tarif non-résidentiel et le tarif résidentiel pour un cours et/ou activité donné jusqu'à concurrence de 50 \$ par personne par session;
  - b. 50 % du coût du cours et/ou activité jusqu'à concurrence de 50 \$ par personne par session.
- 3) La demande de remboursement doit être accompagnée d'un reçu conforme et être soumise à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre qui la transmettra à la municipalité.

Cette résolution abroge la résolution # 2007-02-66.

Adoptée

**2018-02-33**

### **Nomination au Conseil d'administration de la Sépaq – Réserve faunique de Portneuf**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que M. Jean Mainguy soit nommé comme représentant de la communauté au conseil d'administration de la Sépaq - Réserve faunique de Portneuf pour un mandat de 2 ans (2018-2019).

Adoptée

## **2. Sécurité publique**

**2018-02-34**

### **Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie 2017**

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 26 janvier 2010;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, un rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie inter-municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT** que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique et ce, au plus tard le 31 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité 2017 en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre adopte, tel que déposé, le rapport annuel d'activité 2017 en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf ainsi qu'une copie de la présente résolution.

Adoptée

## **3. Transport routier et hygiène du milieu**

#### **Achat d'asphalte froide**

**2018-02-35**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Paulin Moisan Inc. 336 sacs d'asphalte froide au coût de 8,69 \$ chacun pour un total de 3 094,84 \$, taxes en sus.

Adoptée

**2018-02-36**

#### **Mandat pour un complément à l'étude géotechnique sur la rue Principale**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder au Groupe S.M. Inc, représenté par M. Jean-Marc Dumontier, le mandat pour un complément à l'étude géotechnique sur la rue Principale. Ce mandat comprenant 3 à 5 forages sera réalisé pour un montant de 6750 \$ à 9225 \$, taxes en sus, selon le nombre de forages et l'étendue des analyses effectuées. Cette dépense sera payée avec les sommes provenant du *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (T.E.C.Q.)*.

Le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

#### **Avis de motion du règlement # 462-18 décrétant une dépense de 750 000 \$ dont un emprunt de 360 000 \$ pour des travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Principale**

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 462-18 décrétant une dépense de 750 000 \$ dont un emprunt de 360 000 \$ pour des travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Principale sera adopté.

**2018-02-37**

#### **Adoption du projet de règlement # 462-18 décrétant une dépense de 750 000 \$ dont un emprunt de 360 000 \$ pour des travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Principale**

Attendu qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce projet de règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le projet de règlement # 462-18 décrétant une dépense de 750 000 \$ dont un emprunt de 360 000 \$ pour des travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Principale tel que présenté.

Adoptée

#### **4. Urbanisme et développement du territoire**

**2018-02-38**

#### **Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (O.M.H.G.P.)**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que Mme Danielle Ouellet, conseillère, soit nommée comme représentante de la municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf.

Adoptée

#### **4.2 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 60, chemin du Gouverneur-Duquesne (lot 5 113 955)**

**2018-02-39**

#### **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 60, chemin du Gouverneur-Duquesne (lot 5 113 955)**

Attendu que M. Simon-Pierre Lacombe, propriétaire d'un immeuble situé au 60, chemin du Gouverneur-Duquesne (lot 5 113 955), a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'une construction (garage) en cour avant, qui empiète d'environ 4 mètres sur la façade du bâtiment principal, contrevenant ainsi à l'article 7.2.3 du *Règlement de zonage* 435-14 sur les normes d'implantation particulières applicables aux terrains contigus à un lac ou un cours d'eau qui stipule qu'une construction complémentaire ne doit pas empiéter dans la partie avant localisée directement devant la façade du bâtiment principal;

Attendu que le bâtiment secondaire a été construit avec permis en 2017 mais l'interdiction d'empiètement sur la façade du bâtiment n'a pas été respectée;

Attendu la présence de contraintes sur le terrain, l'implantation du bâtiment principal au centre du terrain, la localisation du chemin d'accès et la présence d'un poteau électrique;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la demande de dérogation mineure de Simon-Pierre Lacombe, propriétaire d'un immeuble situé au 60, chemin du Gouverneur-Duquesne (lot 5 113 955), visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment secondaire déjà construit empiétant de 4 mètres sur la façade avant du bâtiment principal contrairement au règlement de zonage en vigueur.

Adoptée

#### **4.4 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 149, rue Bouchard (lot 5 222 867)**

**ITEM REPORTÉ**

#### **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 149, rue Bouchard (lot 5 222 867)**

Attendu que M. Guy Bernier, propriétaire d'un immeuble situé au 149, rue Bouchard (lot 5 222 867), a déposé une demande de dérogation mineure visant à transformer le garage existant en remise même si ce dernier à une superficie supérieure de 17 m<sup>2</sup> contrevenant à la sous-section 7.2.5 du *Règlement de zonage* qui stipule qu'une remise doit avoir un maximum de 50 m<sup>2</sup> pour un terrain de plus de 3000 m<sup>2</sup>;

Attendu qu'outre la superficie du bâtiment existant, toutes les normes du *Règlement de zonage*, concernant les bâtiments complémentaires, sont respectées ;

Attendu que le terrain a une dimension de 6 339m<sup>2</sup>;

Attendu que le bâtiment existant et le futur garage sont situés en cour arrière et ne gênent pas la vue;

Il est proposé par M.  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la demande de dérogation mineure de M. Guy Bernier, propriétaire d'un immeuble situé au 149, rue Bouchard (lot 5 222 867) visant à augmenter de 17 m<sup>2</sup> la superficie permise pour une remise afin de permettre la construction d'un garage isolé contrevenant ainsi au *Règlement de zonage* qui stipule qu'une remise doit avoir une superficie maximale de 50 m<sup>2</sup> pour les terrains ayant 3000 m<sup>2</sup> et plus;

Cette acceptation est conditionnelle au fait que le nouveau garage soit utilisé seulement à des fins résidentielles.

Adoptée

***Avis de motion du règlement # 463-18 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet***

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller Mme Danielle Ouellet qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 463-18 *relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet* sera adopté.

2018-02-40

***Adoption du projet de règlement # 463-18 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet***

Attendu qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce projet de règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le projet de règlement # 463-18 *relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet* tel que présenté.

Adoptée

***Avis de motion du règlement # 464-18 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer l'utilisation des conteneurs, l'implantation des clôtures, les normes applicables à proximité d'un site d'extraction, les droits acquis en bande riveraine et assurer la concordance avec les modifications apportées au règlement relatif aux usages conditionnels et au plan d'urbanisme***

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Jason Gauvin-Landry qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 464-18 *modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer l'utilisation des conteneurs, l'implantation des clôtures, les normes applicables à proximité d'un site d'extraction, les droits acquis en bande riveraine et assurer la concordance avec les modifications apportées au règlement relatif aux usages conditionnels et au plan d'urbanisme* sera adopté.

2018-02-41

***Adoption du premier projet de règlement # 464-18 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer l'utilisation des conteneurs, l'implantation des clôtures, les normes applicables à proximité d'un site d'extraction, les droits acquis en bande riveraine et assurer la concordance avec les modifications apportées au règlement relatif aux usages conditionnels et au plan d'urbanisme***

Attendu qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce projet de règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement # 464-18 *modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer l'utilisation des conteneurs, l'implantation des clôtures, les normes applicables à proximité d'un site d'extraction, les droits acquis en bande riveraine et assurer la concordance avec les modifications apportées au règlement relatif aux usages conditionnels et au plan d'urbanisme tel que présenté.*

Adoptée

***Avis de motion du règlement # 465-18 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme # 432-14 concernant les modalités applicables lors d'une demande de permis pour une installation de prélèvement d'eau et la prolongation d'un permis de construction***

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Jacquelin Goyette qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 465-18 *modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme # 432-14 concernant les modalités applicables lors d'une demande de permis pour une installation de prélèvement d'eau et la prolongation d'un permis de construction* sera adopté.

2018-02-42

***Adoption du projet de règlement # 465-18 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme # 432-14 concernant les modalités applicables lors d'une demande de permis pour une installation de prélèvement d'eau et la prolongation d'un permis de construction***

Attendu qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce projet de règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le projet de règlement # 465-18 *modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme # 432-14 concernant les modalités applicables lors d'une demande de permis pour une installation de prélèvement d'eau et la prolongation d'un permis de construction tel que présenté.*

Adoptée

***Avis de motion du règlement # 466-18 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 afin de modifier des dispositions visant à permettre certains usages complémentaires à l'habitation en zone résidentielle de villégiature***

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 466-18 *modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 afin de modifier des dispositions visant à permettre certains usages complémentaires à l'habitation en zone résidentielle de villégiature* sera adopté.

2018-02-43

***Adoption du premier projet de règlement # 466-18 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 afin de modifier des dispositions visant à permettre certains usages complémentaires à l'habitation en zone résidentielle de villégiature***

Attendu qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce projet de règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement # 466-18 *modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 afin de modifier des dispositions visant à permettre certains usages complémentaires à l'habitation en zone résidentielle de villégiature* tel que présenté.

Adoptée

**Avis de motion du règlement # 468-18 modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 concernant la carte des grandes affectations du territoire**

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Jason Gauvin-Landry qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 468-18 *modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 concernant la carte des grandes affectations du territoire* sera adopté.

**2018-02-44**

**Adoption du projet de règlement # 468-18 modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 concernant la carte des grandes affectations du territoire**

Attendu qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce projet de règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le projet de règlement # 468-18 *modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 concernant la carte des grandes affectations du territoire* tel que présenté.

Adoptée

**5. Loisirs et services à la collectivité**

**2018-02-45**

**Appui financier au *Projet d'embellissement de la cour d'école Saint-Cœur-de-Marie***

Tenant compte que l'École Saint-Cœur-de-Marie a un projet d'embellissement de sa cour d'école qui inclut, entre autres, la remise à niveau de la surface de jeux et son ré-asphaltage;

Tenant compte que ce projet représente une dépense d'environ 50 000 \$, somme qui sera amassée suite à la sollicitation de divers partenaires (dont entre autres le *Grand Défi Pierre Lavoie*);

Tenant compte que l'école a proposé une contribution de 10 % par la municipalité au projet soit 5 000 \$;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre s'engage à verser une somme de 2 500 \$ à la Commission Scolaire de Portneuf au début des travaux dans le cadre du *Projet d'embellissement de la cour d'école Saint-Cœur-de-Marie*;

Et qu'elle s'engage à verser une seconde contribution de 2 500 \$ si cette contribution s'avérait nécessaire pour boucler le budget du projet et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée



### **Soutien au *Grand Défi Pierre Lavoie***

**2018-02-46**

Tenant compte que l'école Saint-Cœur-de-Marie est associée au *Grand Défi Pierre Lavoie 2018* et qu'elle bénéficiera des retombées de cet événement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre verse 300 \$ à la Commission Scolaire de Portneuf dans le cadre du *Grand Défi Pierre Lavoie* afin d'aider à la planification et à l'organisation de l'évènement. Mme Marie-Christine Morasse, agente de développement local, pilotera ce projet avec Mme France Lafleur de Saint-Léonard.

Adoptée

**2018-02-47**

### **Don de 600 \$ à l'Association des Résidents de Chalets Rivière-à-Pierre Inc. pour l'année 2018**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 600 \$ à l'Association des Résidents de Chalets Rivière-à-Pierre Inc. pour l'année 2018.

Adoptée

**2018-02-48**

### **Don à la Maison d'hébergement Mirépi**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 100 \$ en don à la Maison d'hébergement Mirépi dans le cadre de la 7<sup>e</sup> édition du Zumbathon qui aura lieu le 24 février.

Adoptée

**2018-02-49**

### **Journée internationale des femmes de Portneuf**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De soutenir la tenue de la *Journée internationale des femmes de Portneuf* par une contribution représentant l'achat de 2 billets au coût de 10 \$ chacun. Ces billets pourront être remis à des participants choisis par les organisateurs de l'évènement.

Adoptée

**2018-02-50**

### **Rock and Bike 2018**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la tenue de l'évènement Rock'n Bike 2018 à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre les vendredi 29 juin et samedi 30 juin 2018 tenant compte que les organisateurs s'occuperont de la sécurité pendant l'activité et qu'un responsable de la Sûreté du Québec en sera avisé. La musique devra toutefois se terminer à 2h00 du matin les 2 soirs;

Et de verser une somme de 100 \$ en commandite qui permettra la pose d'une affiche promotionnelle municipale sur le site.

Adoptée

## **Assemblement Overland du 15 au 17 juin 2018**

**2018-02-51**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la tenue de l'évènement Assemblement Overland à la Halte routière du Club Arlau du 15 au 17 juin 2018 tenant compte des points suivants :

- les organisateurs s'occuperont de la sécurité pendant l'activité
- les organisateurs s'engagent à gérer tout ce qui a trait à l'évènement de sorte qu'il soit éco-responsable:
  - stationnement des véhicules
  - toilettes additionnelles au besoin
  - poubelles additionnelles au besoin et gestion des déchets
- les organisateurs s'engagent à remettre les lieux en état après l'évènement
- les organisateurs demanderont un permis au service incendie s'ils désirent faire des feux à ciel ouvert et procéderont dans des contenants autorisés
- l'évènement n'est pas à caractère exclusif; tout autre usager aura donc accès au parc avant, pendant et après l'évènement.

Adoptée

### **6. Périodes de questions**

### **7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lavoie de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 21h07.

---

Andrée St-Laurent, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale  
& secrétaire-trésorière